

TSARAP

coopérative
expertise comptable & audit



TSARAP Scop sas

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre
de la région Rhône-Alpes

Société de commissariat aux comptes inscrite
à la compagnie régionale de Lyon

8-10 rue Jacquard
69004 Lyon

www.tsarap-scop.com
contact@tsarap-scop.com

06 66 20 15 42
04 72 26 52 02

TSARAP

c o o p é r a t i v e
e x p e r t i s e c o m p t a b l e & a u d i t

**TSARAP EXPERTISE SCOP
SAS**

Siège Social :
8-10 rue jacquard
69004 Lyon

Contact :
06 66 20 15 42
04 72 26 52 02a
contact@tsarap-scop.com
www.tsarap-scop.com

Siret :
82112451800027

Code NAF :
6820Z

**N°
Intracommunautaire
tva : FR75821124518**



**Société Coopérative et
Participative à capital
variable**



**Société de Commissariat
aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de
Lyon**



**commissaire
aux comptes**

**Société d'Expertise
Comptable inscrite au
tableau de l'Ordre de la
Région Rhône-Alpes**



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

**EXERCICE CLOS LE
31/12/2025**

**Anciela
Association loi 1901**

TSARAP

c o o p é r a t i v e
e x p e r t i s e c o m p t a b l e & a u d i t

TSARAP EXPERTISE SCOP
SAS

Siège Social :
8-10 rue jacquard
69004 Lyon

Contact :
06 66 20 15 42
04 72 26 52 02a
contact@tsarap-scop.com
www.tsarap-scop.com

Siret :
82112451800027

Code NAF :
6820Z

N°
Intracommunautaire
tva : FR75821124518



Société Coopérative et
Participative à capital
variable



Société de Commissariat
aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de
Lyon



commissaire
aux comptes

Société d'Expertise
Comptable inscrite au
tableau de l'Ordre de la
Région Rhône-Alpes



Anciela

34 rue rachais
69007 Lyon

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31/12/2025

A l'Assemblée Générale de l'association Anciola

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Anciola relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

TSARAP EXPERTISE SCOP
SAS

Siège Social :
8-10 rue jacquard
69004 Lyon

Contact :
06 66 20 15 42
04 72 26 52 02a
contact@tsarap-scop.com
www.tsarap-scop.com

Siret :
82112451800027

Code NAF :
6820Z

N°
Intracommunautaire
tva : FR75821124518



Société Coopérative et
Participative à capital
variable



Société de Commissariat
aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de
Lyon



commissaire
aux comptes

Société d'Expertise
Comptable inscrite au
tableau de l'Ordre de la
Région Rhône-Alpes



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC 2022-06 exposé dans l'annexe annuelle des comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- L'exhaustivité des produits et plus particulièrement sur la comptabilisation des subventions inscrites au compte de résultat.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

TSARAP EXPERTISE SCOP SAS

Siège Social :
8-10 rue jacquard
69004 Lyon

Contact :
06 66 20 15 42
04 72 26 52 02a
contact@tsarap-scop.com
www.tsarap-scop.com

Siret :
82112451800027

Code NAF :
6820Z

N°
Intracommunautaire
tva : FR75821124518



**Société Coopérative et
Participative à capital
variable**



**Société de Commissariat
aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de
Lyon**



**commissaire
aux comptes**

**Société d'Expertise
Comptable inscrite au
tableau de l'Ordre de la
Région Rhône-Alpes**



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

TSARAP

c o o p é r a t i v e
e x p e r t i s e c o m p t a b l e & a u d i t

**TSARAP EXPERTISE SCOP
SAS**

Siège Social :
8-10 rue jacquard
69004 Lyon

Contact :
06 66 20 15 42
04 72 26 52 02a
contact@tsarap-scop.com
www.tsarap-scop.com

Siret :
82112451800027

Code NAF :
6820Z

**N°
Intracommunautaire
tva :** FR75821124518



**Société Coopérative et
Participative à capital
variable**



**Société de Commissariat
aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de
Lyon**



**commissaire
aux comptes**

**Société d'Expertise
Comptable inscrite au
tableau de l'Ordre de la
Région Rhône-Alpes**



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas

TSARAP

c o o p é r a t i v e
e x p e r t i s e c o m p t a b l e & a u d i t

TSARAP EXPERTISE SCOP SAS

Siège Social :
8-10 rue jacquard
69004 Lyon

Contact :
06 66 20 15 42
04 72 26 52 02a
contact@tsarap-scop.com
www.tsarap-scop.com

Siret :
82112451800027

Code NAF :
6820Z

**N°
Intracommunautaire
tva :** FR75821124518



**Société Coopérative et
Participative à capital
variable**



**Société de Commissariat
aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de
Lyon**



**commissaire
aux comptes**

**Société d'Expertise
Comptable inscrite au
tableau de l'Ordre de la
Région Rhône-Alpes**

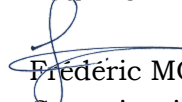


pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, Le 08/06/2026

Pour TSARAP EXPERTISE


Frédéric MOIROUX
Commissaire aux Comptes

ASSOCIATION ANIELA

ACTIF	Exercice N 2025 (12 mois)			Exercice N-1 2024 (12 mois)
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	3 085	3 085	0	0
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels, autres immobilisations	1 550	1 550		
Immobilisations corporelles en cours	1 535	1 535	0	0
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0
Immobilisations financières	9 159	0	9 159	9 159
Participations et Créances rattachées				2 000
Autres titres immobilisés	2 076		2 076	76
Prêts				
Autres (Cautionnement)	7 083		7 083	7 083
TOTAL (I)	12 244	3 085	9 159	9 159
COMPTES DE LIAISON (II)	0	0	0	0
ACTIF CIRCULANT		16 920	3 969	3 470
Stocks et en-cours	20 889	16 920	3 969	3 470
Créances	157 067	500	156 567	121 372
Créances clients usagers et comptes rattachés	7 487	500	6 987	31 998
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	149 580		149 580	89 374
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	223 603		223 603	177 985
Charges constatées d'avance				1 878
TOTAL (III)	401 559	17 420	384 139	304 705
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	413 803	20 505	393 298	313 864

ASSOCIATION ANIELA

PASSIF	Exercice N 2025 (12 mois)	Exercice N-1 2024 (12 mois)
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves	192 897	192 897
Réserves statutaires ou contractuelles	192 897	192 897
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	1 692	-13 144
Excédent ou déficit de l'exercice	27 653	14 836
Situation nette (sous-total)		
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	222 242	194 589
COMPTES DE LIAISON (II)	0	0
FONDS REPORTES ET DEDIES	0	0
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (III)	0	0
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (IV)	0	0
DETTES		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	-14	-14
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 784	4 744
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	19 848	25 899
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	0	0
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	147 438	88 646
TOTAL (V)	171 056	119 275
Ecarts de conversion passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	393 298	313 864

ASSOCIATION ANIELA

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N 2025 (12 mois)	Exercice N-1 2024 (12 mois)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 665	1 370
Ventes de biens et services	89 235	106 391
Ventes de MAGAZINE AGIR A LYON	46 495	48 117
dont ventes à des structures	500	300
Ventes de prestations de services	42 240	57 974
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs	360 351	364 853
Concours publics et subventions d'exploitation	233 721	258 660
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	60 481	70 393
Mécénats	25 601	
Legs, donations et assurances-vie	8 548	
Contributions financières	32 000	35 800
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	0	0
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	1 899	2 944
TOTAL I	453 150	475 558
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises- outils kit ambassadeurs	435	370
Variation de stocks	-2 669	3 054
Autres achats et charges externes	122 160	122 533
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	4 729	5 411
Salaires et traitements	240 707	270 004
Charges sociales	45 218	52 537
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions	4 469	0
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	9 948	6 813
TOTAL II	424 997	460 722
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	28 153	14 836
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	0	0
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	0	0
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	0	0
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	28 153	14 836

ASSOCIATION ANGELA

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N 2025 (12 mois)	Exercice N-1 2024(12 mois)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		
TOTAL VI	0	0
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	0	0
Total des produits (I+III+V)	453 150	475 558
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	424 997	460 722
6 - EXCEDENT OU DEFICIT	28 153	14 836
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	3 000	6 919
Bénévolat	69 432	59 911
TOTAL	72 432	66 830
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	3 000	6 919
Personnel bénévole	69 432	59 911
TOTAL	72 432	66 830

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

Anciela est une association lyonnaise, indépendante et citoyenne qui suscite, encourage et accompagne les engagements et les initiatives citoyennes en faveur d'une société écologique et solidaire.

Avec Envie d'agir, Anciaela cherche à donner envie d'agir à tous les Lyonnais et accompagne chacun à s'engager dans des associations et des initiatives qui fabriquent aujourd'hui la société de demain. Un site "Agir à Lyon", le Guide Agir à Lyon et ses alentours, et des permanences spécialisées, l'objectif est de permettre à chacun de trouver sa place et se sentir utile pour construire une société meilleure.

Avec la Pépinière d'initiatives citoyennes, Anciaela accompagne gratuitement et sans sélection toutes les initiatives (associations, entreprises éthiques...) qui participent à la construction d'une société écologique et solidaire.

Avec les Ambassadeurs du changement, Anciaela mobilise, outille et accompagne chacun pour apporter des graines de transition écologique et solidaire partout autour de lui : famille, amis, collègues, quartier...

Au fil de ses 52 pages, le magazine Agir à Lyon offre chaque mois une fenêtre sur les actualités de la transition écologique et solidaire de la région lyonnaise, avec un dossier sur un défi de société, des portraits d'initiatives et d'associations et un zoom sur un quartier ou une ville de la région lyonnaise.

Anciaela c'est aussi ... des démarches spécifiques pour s'engager quand on est étudiant, salarié et des formations pour les professionnels, les volontaires en service civique, et les personnes engagées dans une association.

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 393 298 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 27 653 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'association

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 30 mars 2026

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun évènement significatif sur l'exercice.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et au règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC n° 2014-03 (Plan comptable général). La première application du règlement ANC n° 2022-06 au titre de l'exercice 2025 a conduit à une nouvelle présentation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe, sans impact sur le résultat et les capitaux propres d'ouverture, à l'exception des reclassements nécessaires.

En conséquence, les QP de subventions d'exploitations qui apparaissent dans la rubrique "Produits exceptionnels" en 2024, sont désormais présentés dans la rubrique "Subvention d'exploitation" du compte de résultat.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en EUROS.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur historique. Au cas par cas, elles donnent lieu à la constitution d'une provision si leur recouvrement apparaît compromis.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Contributions volontaires :

Note Introductive Base de calcul :

Il a été convenu que la base de calcul choisie pour la comptabilisation du bénévolat en 2025 serait le taux de rémunération horaire des salariés d'Anciela.

DEMARCHE	Nombre d'heures de bénévolat sur l'Année 2025 (en heures)	Soit un équivalent en Euros (en €)
Pépinière d'intitatives citoyennes	2003	28 527,50 €
Ambassadeurs du changement	83,5	1 189,24 €
Magazine Agir à Lyon	526	7 491,49 €
Envie d'Agir	740,5	10 546,49 €
Festival Agir à Lyon	621,5	8 851,64 €
Défi	173,5	2 471,05 €
Vie Associative	727	10 354,21 €
TOTAL BENEVOLAT 2025	4875	69 431,62 €

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	3085	0	0	3085
Immobilisations financières	9159	0	0	9159
TOTAL	12 244	0	0	12 244

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	3085	0	0	3085
Immobilisations financières				
TOTAL	3085	0	0	3805

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	7 487	7 487	
Autres créances	149 580	149 580	
Charges constatées d'avance	0	0	
TOTAL	157 067	157 067	

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	0
Subventions/financements	147 464.64
Autres produits à recevoir	
TOTAL	147 464.64

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	192 897				192 897
Dont générosité du public					
Report à nouveau	-13 144	14 836			1 692
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	14 836	-14 836	27 653		27 653
Dont générosité du public					
Situation nette	194 589	0	27 653		222 242
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	194 589				222 242
TOTAL dont générosité du public					

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	3 784	3 784		
Dettes fiscales et sociales	19 848	19 848		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	147 438	107 438	40 000	
TOTAL	171 056	171 056		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	3 784
Dettes fiscales et sociales	19 848
Autres dettes	
TOTAL	23 618

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Annexes aux comptes annuels (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	3 360€
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	0
TOTAL	3 360